**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 6 (1861)

**Heft:** 15

Rubrik: Nouvelles et chronique

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans le local de l'assemblée il y aura des places réservées aux autorités et aux invités.

- 12. Les opérations de l'assemblée une fois terminées, le cortége se reforme dans l'ordre ci-dessus indiqué, et accompagne le drapeau chez le président du comité central.
  - 13. A 6 h. précises, banquet dans la caserne.

Le premier toast est porté par un membre du comité central à la *Patrie Suisse*. Ceux qui voudront ensuite prendre la parole devront s'annoncer au président du comité d'organisation.

- 14. Tous les officiers qui sont encore astreints au service militaire portent le brassard fédéral et assistent en grand uniforme à l'assemblée de la société, d'après l'art. 14 des statuts.
  - 15. Les signes distinctifs des comités et des commissions sont les suivants : Pour le comité central : un brassard rouge et blanc, porté au bras gauche ; Pour le comité central d'organisation : un brassard rouge et bleu, au bras gauche ;

Pour la commission de réception et de logement : un ruban blanc ;

Pour la commission d'ordre et police :

» rouge;

Pour la commission des vivres et liquides :

violet;

Pour la commission de décoration :

vert;

Pour la commission des apprêts et divertissements publics : » b

Les rubans sont portés à la boutonnière.

Lugano, le 5 août 1861.

Pour le Comité d'organisation, Le président, C. Battaglini, lieut.-col. Le secrétaire, G. Vegezzi, lieutenant.

# NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Eu égard aux explosions de moulins à poudre, qui se sont fréquemment succédé depuis quelque temps, le Conseil fédéral a nommé, le 29 juillet 1861, une commission de trois membres chargée d'examiner et de préaviser les questions ci-après:

- Quelles peuvent être les causes des explosions qui se sont succédé dans les derniers temps?
- 2. Comment est-il possible de les prévenir, et quelles sont les mesures à prendre dans ce but ?

La commission est composée de

MM. le Dr Bolley, professeur de chimie à l'école polytechnique, à Zurich. Curchod, directeur des télégraphes suisses, à Berne. Ott-Teuscher, mécanicien, à Berne.

Neuchâtel. — Les dépenses du département militaire pendant l'année 1860 se sont élevées à 150,878 fr. 17 c. — 3873 hommes exemptés du service ont payé pour taxe militaire, 61,411 fr. 80 c., savoir : dans le district de

Neuchâtel		•		•	600	hommes	taxés	Fr.	11,086	
Boudry				•	448	»	))	»	6,040	50
Val-de-Tr	ave	ers		0.00	602	×	»	))	7,521	90
Val-de-Ru	ız				502	)a	4	*	6,412	50
Locle .			٠		788	»	»	H	12,498	85
Chaux-de-	-Fo	onds	3.	٠	933	))	))	N	17,952	05
					$\overline{3,873}$	hommes	taxés	Fr.	61,411	80

L'effectif des milices cantonales au 1er janvier 1861, était de 5709 hommes, savoir :

443 artilleurs.

53 guides.

360 carabiniers.

3152 fantassins.

4008 hommes du contingent.

et 1701 hommes de landwehr.

Ensemble: 5709, chiffre égal.

La transformation des fusils au système Prélat-Burnand étant achevée, les fusils rayés pour les trois bataillons du contingent sont à l'arsenal, prêts à être distribués, de même qu'un nombre de fusils de chasseurs suffisant pour armer les compagnies désignées par la loi. Ces fusils coûtent à la Confédération 68 fr. 34 c. pièce, dont un tiers est à la charge du canton.

#### Nominations.

A. GUIDES: 1er sous-lieutenant: Barrelet, Fréd.-Edouard, à Fleurier.

B. Infanterie: 2d sous-lieut.: Bonnet, Ch.-Edouard, à Auvernier.

Gindraux, César, aux Bayards.

Frochaux, Ch.-H., au Landeron.

Richard, Jules, au Locle. Blanc, F.-A., aux Ponts.

Bachelin, L.-Nap., à Neuchâtel.

Dubois, James, à St-Sulpice.

A teneur d'une publication du département militaire, le bataillon nº 6 commencera ses exercices de tir à Colombier le 19 août courant, et les terminera le 8 septembre, chaque compagnie y employant trois jours. En même temps il remplacera sa buffleterie blanche par la buffleterie noire réglementaire.

La fête cantonale des officiers aura lieu cette année à Neuchâtel, mais l'époque n'en est point encore fixée.

Vaud. — Dans sa séance du 3 août 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. Oguey, David, à Ormond-dessous, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 2° arrondissement.

## ERRATA.

Dans quelques exemplaires de notre précédent numéro, à l'article Les Combats du Saint-Gothard en 1799, quelques fautes typographiques ont échappé, et entre autres les suivantes:

Page 210. Au lieu de 1795, lire: 1799.

215. \* \* 600 Haut-Valaisans, lire: 6000.